

RENOVATION RESORT WATCH & WIN CONTEST RULES

THE RENOVATION RESORT WATCH & WIN CONTEST (THE “**CONTEST**”) WILL BE CONDUCTED IN CANADA ONLY AND SHALL BE CONSTRUED AND EVALUATED ACCORDING TO APPLICABLE CANADIAN LAW. NO PURCHASE IS NECESSARY. ENTRANTS MUST BE OF THE AGE OF MAJORITY IN THEIR PROVINCE OR TERRITORY OF RESIDENCE OR OLDER AT THE TIME OF ENTRY. VOID IN WHOLE OR PART WHERE PROHIBITED BY LAW. ENTRY IN THIS CONTEST CONSTITUTES ACCEPTANCE OF THESE CONTEST RULES (THE “**CONTEST RULES**”).

1. **ELIGIBILITY.**

1.1 To be eligible for this Contest, an individual must:

- (a) be a legal resident of Canada;
- (b) be of the age of majority in their province or territory of residence or older at the time of entry; and
- (c) submit the correct Weekly Code Word (as defined in 3.1(a) below) on their entry form on the Contest Microsite (as defined in 3.1 below).

1.2 The following people are not eligible to enter the Contest:

- (a) Employees of Corus Sales Inc. its parent, affiliates, subsidiaries, related companies, successors and assigns (collectively “**Corus**”);
- (b) Employees of Wayfair LLC, its affiliates, subsidiaries, related companies, successors and assigns (collectively, the “**Prize Provider**”);
- (c) Any person who has been confirmed as a winner of two (2) Corus administered contests within six (6) months preceding the Contest start date indicated below; and

(d) The household members of any of the parties listed in Section (a) to (c) above.

1.3 Corus shall have the right at any time to require proof of identity and/or eligibility to participate in the Contest. Failure to provide such proof may result in disqualification. All personal and other information requested by and supplied to Corus for the purpose of the Contest must be truthful, complete, accurate and in no way misleading. Corus reserves the right, in their sole discretion, to disqualify any entrant should such an entrant at any stage supply information that does not meet these requirements.

2. **CONTEST PERIOD.** The Contest begins at 9:00 pm Eastern Time (“**ET**”) on April 5, 2026 and ends at 8:59 pm ET on May 31, 2026 (the "**Contest Period**") after which time the Contest will be closed and no further entries shall be accepted.

3. **HOW TO ENTER.**

3.1 There is no purchase necessary to enter the Contest. To enter:

(a) tune into *Renovation Resort Season 3* every Sunday during the Contest Period, between 9:00 p.m. ET and 10:00 p.m. ET, for the weekly code word (the “**Weekly Code Word**”) to appear. Then go online, complete and submit the entry form located at www.homenetwork.ca/watchandwin (the “**Contest Microsite**”) along with the Weekly Code Word.

No entries will be accepted by any other means.

3.2 Limit of one (1) entry per person, per e-mail address, per Weekly Code Word. In the case of multiple entries, only the first eligible entry will be considered.

3.3 All entries become the sole property of Corus and will not be returned for any reason. Entries must be received no later than the end of the Contest Period. Entries will be declared invalid if they are late, illegible, incomplete, damaged, irregular, mutilated, forged, garbled or mechanically or electronically reproduced. Unless otherwise set out herein, no communication or correspondence will be exchanged with entrants except with those selected as a potential winner.

3.4 Entries received online shall be deemed to be submitted by the authorized account holder of the e-

mail address associated with the entry. For the purpose of the Contest Rules, “authorized account holder” of an e-mail address is defined as the natural person who is assigned to an e-mail address by an Internet access provider, on-line service provider, or other organization responsible for assigning e-mail addresses for the domain associated with the submitted e-mail address. Any entrant may be required to provide Corus with proof that they are the authorized account holder of the e-mail address associated with their entry.

4. **PRIZE.**

1.1 There is one (1) prize (the “**Prize**”) available to be won by the Prize winner (the “**Winner**”) consisting of:

(a) A Wayfair gift card with a value of ten thousand Canadian dollars (CDN\$10,000).

1.2 The Prize has an approximate value of ten thousand Canadian dollars (CDN\$10,000).

1.3 Winner is not entitled to monetary difference between actual Prize value and stated approximate Prize value, if any.

1.4 Prize will be distributed within ten (10) days after Winner has been successfully contacted and notified of their Prize and fulfilled the requirements set out herein.

5. **PRIZE CONDITIONS.**

5.1 In the case of event tickets, gift cards or gift certificates, the terms by which the event tickets, gift cards or gift certificates may be redeemed are governed by the applicable retailer or service provider. Corus is not responsible for administering or ensuring compliance with the terms and conditions of the event tickets, gift cards or gift certificates. Wayfair gift cards are subject to the Wayfair.ca Gift Card Terms and Conditions, currently available at <https://www.wayfair.ca/terms?section=wayfairca-gift-card-terms-and-conditions>.

5.2 Prize must be used prior to December 31, 2026 and may only be used on: www.wayfair.ca.

5.3 Prize must be accepted as awarded and cannot be transferred, assigned, substituted or redeemed

for cash, except at the sole discretion of Corus. Any unused, unclaimed or declined portion of the Prize will be forfeited, have no cash value and neither Corus or the Prize Provider shall have any obligation to provide either an alternative or value-in-kind. Corus and the Prize Provider reserves the right, in their sole discretion, to substitute a prize of equal or greater value if a Prize (or any portion thereof) cannot be awarded for any reason.

5.4 Shipped Prizes shall not be insured and Corus and the Prize Provider shall not assume any liability for lost, damaged or misdirected Prizes.

6. **SELECTION.**

6.1 One (1) Winner shall be selected as follows:

- (a) On or about June 8, 2026 in Toronto, Ontario, one (1) entrant will be selected by a random draw from all eligible entries received during the Contest Period. The odds of being selected as a potential winner are dependent upon the number of eligible entries received by Corus. Before being declared a Winner, the selected entrant shall be required to correctly answer, without assistance of any kind, whether mechanical or otherwise, a time-limited, mathematical skill-testing question to be administered during a pre-arranged telephone call or by e-mail to comply with the Contest Rules and to sign and return the Release (described below).
- (b) THE SELECTED ENTRANT WILL BE NOTIFIED BY E-MAIL NO LATER THAN JUNE 9, 2026 AT 12:00P.M. ET AND MUST RESPOND WITHIN FIVE (5) BUSINESS DAYS OF NOTIFICATION. Upon notification, the selected entrant must respond by telephone or e-mail (as specified in the notification) to the contact number or e-mail address provided no later than the indicated deadline set out in the Contest Rules and/or the notification. If the selected entrant does not respond accordingly, they will be disqualified and will not receive the Prize and another entrant may be selected in the Corus' sole discretion until such time as an entrant satisfies the terms set out herein. Corus is not responsible for the failure for any reason whatsoever of a selected entrant to receive notification or for Corus to receive a selected entrant's response.
- (c) If, as a result of an error relating to the entry process, drawing or any other aspect of the Contest, there are more selected entrants than contemplated in these Contest Rules, there will be a random draw amongst all eligible Prize claimants after the Contest's closing date to award the correct number of Prizes.

7. **RELEASE.** Potential Winner will be required to execute a legal agreement and release (“**Release**”) that confirms potential Winner’s: (i) eligibility for the Contest and compliance with these Contest Rules; (ii) acceptance of the Prize as offered; (iii) release Corus, the Prize Provider and each of their employees, directors, officers, suppliers, agents, sponsors, administrators, licensees, representatives, advertising, media buying and promotional agencies (collectively, the “**Releasees**”) from any and all liability for any loss, harm, damages, cost or expense arising out of participation in the Contest, participation in any Contest-related activity or the acceptance, use, or misuse of any Prize, including but not limited to costs, injuries, losses related to personal injuries, death, damage to, loss or destruction of property, rights of publicity or privacy, defamation, or portrayal in a false light, or from any and all claims of third parties arising therefrom; and (iv) grant to Corus and the Prize Provider the unrestricted right, in Corus’ and the Prize Providers’ collective or individual discretion, to produce, reproduce, display, publish, convert, post, serve, broadcast, exhibit, distribute, adapt and otherwise use or re-use the Winner’s name, statements, image, likeness, voice and biography, in any and all media now known or hereafter devised, in connection with the Contest and the promotion and exploitation thereof. The executed Release must be returned within two (2) business days of the date indicated on the accompanying letter of notification or the verification as a Winner or the selected entrant will be disqualified and the Prize forfeited.

8. **INDEMNIFICATION BY ENTRANT.** By entering the Contest, each entrant releases, indemnifies and holds Releasees harmless from any and all liability for any injuries, loss or damage of any kind to the entrant or any other person, including personal injury, exposure to the COVID-19 virus, death, or property damage, resulting in whole or in part, directly or indirectly, from (a) their participation in the Contest or any Contest-related activity; (b) the acceptance, use, or misuse of any Prize; or (c) any breach of the Contest Rules. Each entrant agrees to fully indemnify the Releasees from any and all claims made by third parties relating to the entrant’s participation in the Contest, without limitation.

9. **LIMITATION OF LIABILITY.** Corus assumes no responsibility or liability for lost, late, unintelligible/illegible, falsified, damaged, misdirected or incomplete entries, notifications, responses, replies or any Release, or for any computer, online, software, telephone, hardware or technical malfunctions that may occur, including but not limited to malfunctions that may affect the transmission or non-transmission of an entry. Corus is not responsible for any incorrect or inaccurate information, whether caused by website users or by any of the equipment or programming associated with or utilized in the Contest or by any technical or human error which may occur in the administration of the Contest. Corus assumes no responsibility or liability in the event that the Contest cannot be conducted as planned for any reason, including reasons beyond the control of Corus, such as infection by computer virus, bugs, tampering, unauthorized intervention, fraud, technical failures, or corruption of the administration, security, fairness, integrity or proper conduct of this Contest and/or the Contest Microsite.

10. **CONDUCT.** By participating in the Contest, each entrant is deemed to have executed and agrees to be

bound by the Contest Rules, which will be posted at the Contest Microsite and made available throughout the Contest Period. Each entrant further agrees to be bound by the decisions of Corus, which shall be final and binding in all respects. Corus reserves the right, in their sole discretion, to disqualify any entrant found to be: (a) violating the Contest Rules; (b) tampering or attempting to tamper with the entry process or the operation of the Contest and/or the Contest Microsite or any related promotional website; (c) violating the terms of service, conditions of use and/or general rules or guidelines of any Corus property or service; and/or (d) acting in an unsportsmanlike or disruptive manner, or with intent to annoy, abuse, threaten or harass Corus or the Prize Provider or any other person. CAUTION: ANY ATTEMPT TO DELIBERATELY DAMAGE THE CONTEST MICROSITE OR ANY RELATED WEBSITE OR UNDERMINE THE LEGITIMATE OPERATION OF THE CONTEST MAY BE A VIOLATION OF CRIMINAL AND CIVIL LAWS. SHOULD SUCH AN ATTEMPT BE MADE, CORUS RESERVES THE RIGHT TO SEEK REMEDIES AND DAMAGES TO THE FULLEST EXTENT PERMITTED BY LAW, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO CRIMINAL PROSECUTION.

11. **PRIVACY / USE OF PERSONAL INFORMATION.**

11.1 By entering the Contest, each entrant expressly consents to Corus and its third-party agents and service providers, to collect, use, store, and share any personal information submitted by entrant to enter the Contest, such as name, age of majority confirmation, and contact information, as applicable, only for the purpose of implementing, administering, and fulfilling the Contest as described in these Contest Rules, and in accordance with Corus' Privacy Policy, available at <http://www.corusent.com/privacy-policy>.

11.2 Each Winner further consents that: (a) any personal information they have provided in connection with this Contest may be shared with Wayfair for the purpose of facilitating the delivery or fulfillment of a Prize; and (b) Corus or Wayfair may broadcast, publish, disseminate and otherwise use a Winner's name, city/town/village and province/territory of residence, image and/or voice in connection with any promotion and/or publicity purposes without further compensation to Winner.

11.3 No communication unrelated to the Contest, commercial or otherwise, will be sent to the entrant unless the entrant otherwise expressly agrees to receive further communications from Corus or the Prize Provider.

11.4 By opting-in online you consent to Corus' disclosure of your Personal Information to Wayfair so that you may be contacted to Subscribe to Wayfair newsletter to receive news, updates, offers and promotions. Wayfair will use the entrant's Personal Information only for identified purposes, and protect the entrant's Personal Information in a manner that is consistent with Wayfair's Privacy

Policy at: <https://www.wayfair.ca/terms?section=privacy-policy>. Opting-in is optional and does not have to be agreed to in order to be eligible to enter the Contest and does not improve your chances of winning.

12. **INTELLECTUAL PROPERTY.** All intellectual property, including but not limited to trade-marks, trade names, logos, designs, promotional materials, web pages, source code, drawings, illustrations, slogans and representations is owned by Corus the Prize Provider and/or their affiliates. All rights are reserved. Unauthorized copying or use of any copyrighted material or intellectual property without the express written consent of its owner is strictly prohibited.
13. **TERMINATION.** Corus reserves the right, in their sole discretion, to terminate the Contest, in whole or in part, and/or modify, amend or suspend the Contest, and/or the Contest Rules in any way, at any time, for any reason without prior notice.
14. **LAW.** These are the official Contest Rules. The Contest is subject to applicable federal, provincial and municipal laws and regulations. The Contest Rules are subject to change without notice in order to comply with any applicable federal, provincial and municipal laws or the policy of any other entity having jurisdiction over the Corus. All issues and questions concerning the construction, validity, interpretation and enforceability of the Contest Rules or the rights and obligations as between the entrant and Corus in connection with the Contest shall be governed by and construed in accordance with the laws of the province of Ontario without giving effect to any choice of law or conflict of law rules or provisions that would cause the application of any other jurisdiction's laws.
15. **DISCREPANCY.** In the event of any discrepancy or inconsistency between the terms and conditions of the Contest Rules and disclosures or other statements contained in any Contest-related materials, including but not limited to the Contest entry form, or point of sale, television, print or online advertising, the terms and conditions of the Contest Rules shall prevail, govern and control. In the event of any discrepancy or inconsistency between the English language version and the French language version of the Contest Rules, the English version shall prevail, govern and control.
16. **SOCIAL MEDIA.** This Contest is in no way sponsored, endorsed or administered by any social media platforms on which the Contest may have been promoted and/or publicized. Any questions, comments or complaints regarding the Contest must be directed to Corus.

RÈGLEMENT DU CONCOURS "REGARDEZ ET GAGNEZ" DE RENOVATION RESORT

LE CONCOURS REGARDEZ ET GAGNEZ DE RENOVATION RESORT (LE "**CONCOURS**") SE DÉROULERA AU CANADA UNIQUEMENT ET SERA INTERPRÉTÉ ET ÉVALUÉ CONFORMÉMENT AU DROIT CANADIEN APPLICABLE. AUCUN ACHAT N'EST NÉCESSAIRE. LES PARTICIPANT.ES DOIVENT AVOIR ATTEINT L'ÂGE DE LA MAJORITÉ DANS LEUR PROVINCE OU TERRITOIRE DE RÉSIDENCE OU ÊTRE PLUS ÂGÉ.ES AU MOMENT DE LEUR PARTICIPATION. CE CONCOURS EST NUL EN TOUT OU EN PARTIE LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT. LA PARTICIPATION À CE CONCOURS IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT (LE "**RÈGLEMENT DU CONCOURS**").

1. ÉLIGIBILITÉ

1.1 Pour être éligible à ce concours, une personne doit:

- (a) Être un.e résident.e du Canada;
- (b) avoir atteint l'âge de la majorité dans sa province ou territoire de résidence ou être plus âgée au moment de l'entrée; et
- (c) soumettre le mot-code hebdomadaire correct (tel que défini à la section 3.1 (a) ci-dessous) sur leur formulaire de participation sur le microsite du concours (tel que défini à la section 3.1 ci-dessous).

1.2 Les personnes suivantes ne sont pas éligibles pour participer à ce concours:

- (a) Les employé.es de Corus Sales Inc., de sa société mère, de ses sociétés affiliées, de ses filiales, de ses sociétés apparentées, de ses successeurs et de ses ayants droit (collectivement dénommés "**Corus**");
- (b) Les employé.es de Wayfair LLC, de sa société mère, de ses sociétés affiliées, de ses filiales, de ses sociétés apparentées, de ses successeurs et de ses ayants droit (collectivement dénommés "**Le fournisseur de prix**")
- (c) Toute personne ayant été confirmée comme gagnante de deux (2) concours administrés par Corus dans les six (6) mois précédant la date de début du concours indiquée ci-dessous; et
- (d) Les membres du ménage de l'une des parties énumérées aux points (a) à (c) ci-dessus.

1.3 Corus a le droit de demander à tout moment une preuve d'identité et/ou d'éligibilité pour participer au Concours. Le fait de ne pas fournir cette preuve peut entraîner la disqualification. Toutes les informations personnelles et autres demandées par Corus et fournies à Corus dans le cadre du concours doivent être véridiques, complètes, exactes et ne doivent en aucun cas induire en erreur. Corus se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier tout.e participant.e qui, à un moment ou à un autre, fournirait des informations ne répondant pas à ces exigences.

2. **PÉRIODE DE CONCOURS.** Le concours commence à 21 h 00, heure de l'Est ("**HE**"), le 5 avril 2026 et se termine à 20 h 59 HE le 31 mai 2026 (la "**Période du concours**"), après quoi le concours sera clôturé et aucune autre participation ne sera acceptée.

3. COMMENT PARTICIPER

3.1 Aucun achat n'est nécessaire pour participer au concours. Pour participer:

- (a) Regardez la troisième saison *Renovation Resort* sur Home Network chaque dimanche pendant la période du concours, entre 21 h 00 HE et 22 h 00 HE, pour découvrir le mot-code hebdomadaire (le "**mot-code hebdomadaire**"). Ensuite, allez en ligne pour remplir et soumettre le formulaire de participation situé à l'adresse www.homenetwork.ca/watchandwin (le "**microsite du concours**") et incluez le mot-code hebdomadaire. Aucune participation ne sera acceptée par d'autres moyens.

3.2 Limite d'une (1) participation par personne, par adresse courriel, par mot-code hebdomadaire. En cas de participations multiples, seule la première participation éligible sera prise en compte.

3.3 Tous les formulaires de participation deviennent la propriété exclusive de Corus et ne seront pas retournés pour quelque raison que ce soit. Les formulaires de participation doivent être reçus au plus tard à la fin de la période du concours. Les formulaires de participation seront déclarés invalides s'ils sont reçus en retard, illisibles, incomplets, endommagés, irréguliers, mutilés, contrefaits, brouillés ou reproduits mécaniquement ou électroniquement. Sauf indication contraire dans le présent document, aucune communication ou correspondance ne sera échangée avec les participant.es, sauf avec les personnes sélectionnées comme gagnant.es potentiel.les.

3.4 Les formulaires de participation reçus en ligne seront considérés comme ayant été soumis par le titulaire autorisé du compte de l'adresse électronique associée à la participation. Aux fins du règlement du concours, le "titulaire autorisé" d'une adresse électronique est défini comme la personne physique à laquelle est attribuée une adresse électronique par un fournisseur d'accès à Internet, un fournisseur de services en ligne ou toute autre organisation responsable de l'attribution d'adresses électroniques pour le domaine associé à l'adresse électronique soumise. Il pourra être demandé à tout participant.e de fournir aux sponsors la preuve qu'il ou elle est le ou la titulaire autorisé.e du compte de l'adresse électronique associée à son inscription.

4. PRIX

4.1 Il y a un (1) prix (le "**Prix**") à gagner par le ou la gagnant.e du Prix (le "**Gagnant**") consistant en:

- (a) Une carte-cadeau Wayfair d'une valeur de dix mille dollars canadiens (10 000 \$CAN).

4.2 Le prix a une valeur approximative de dix mille dollars canadiens (10 000 \$CAN).

4.3 Le gagnant ne peut prétendre à la différence financière éventuelle entre la valeur réelle du prix et la valeur approximative indiquée, s'il y en a une.

4.4 Le prix sera distribué dans les dix (10) jours suivant la date à laquelle le ou la gagnant.e a été contacté.e et informé de son prix et a rempli les conditions énoncées dans le présent règlement.

5. CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES PRIX

5.1 En ce qui concerne les billets d'événement, les cartes-cadeaux ou les chèques-cadeaux, les conditions d'utilisation de ces billets, cartes-cadeaux ou chèques-cadeaux sont régies par le détaillant ou le prestataire de services concerné. Corus n'est pas responsable de la gestion ni du respect des conditions générales relatives aux billets d'événement, aux cartes-cadeaux ou aux chèques-cadeaux. Les cartes-cadeaux Wayfair sont soumises aux conditions générales relatives aux cartes-cadeaux de Wayfair.ca, actuellement disponibles à l'adresse courriel <https://www.wayfair.ca/terms?section=wayfairca-gift-card-terms-and-conditions>.

5.2 Le prix doit être utilisé avant le 31 décembre 2026 et ne peut être utilisé que pour sur: www.wayfair.ca.

5.3 Le prix doit être accepté tel qu'il est attribué et ne peut être transféré, cédé, substitué ou échangé contre de l'argent, sauf à la seule discrétion des sponsors. Toute partie inutilisée, non réclamée ou refusée du prix sera confisquée, n'aura aucune valeur en espèces et les sponsors n'auront aucune obligation de fournir une alternative ou une valeur en nature. Les sponsors se réservent le droit, à leur seule discrétion, de remplacer un prix par un autre de valeur égale ou supérieure si un prix (ou une partie de celui-ci) ne peut être attribué pour quelque raison que ce soit.

5.4 Les prix expédiés ne sont pas assurés et les sponsors n'assument aucune responsabilité en cas de perte, d'endommagement ou de mauvais acheminement des prix.

6. SÉLECTION.

6.1 Un.e (1) gagnant.e sera sélectionné.e comme suit:

- (a) Le (ou vers le) 8 juin 2026 à Toronto, en Ontario, un.e (1) participant.e sera sélectionné.e par tirage au sort parmi tous les formulaires de participation admissibles reçus pendant la période du concours. Les chances d'être sélectionné.e comme gagnant.e potentiel.le dépendent du nombre de formulaires de participation admissibles reçus par Corus. Avant d'être déclaré.e gagnant.e, le ou la participant.e sélectionné.e devra répondre correctement, sans aide d'aucune sorte, mécanique ou autre, à une question d'habileté mathématique limitée dans le temps qui lui sera posée lors d'un appel téléphonique préétabli ou par courriel, afin de se conformer au règlement du concours et de signer et retourner la décharge (comme décrit ci-dessous).

(b) LE OU LA PARTICIPANT.E SÉLECTIONNÉ.E SERA AVISÉ.E PAR COURRIEL AU PLUS TARD LE 9 JUIN 2026 À 24 h 00 HE (MINUIT) ET DEVRA RÉPONDRE DANS LES CINQ (5) JOURS OUVRABLES SUIVANT L'AVIS. Dès réception de la notification, le ou la participant.e sélectionné.e doit répondre par téléphone ou par courrier électronique (comme spécifié dans la notification) au numéro de contact ou à l'adresse électronique fournis au plus tard à la date limite indiquée dans le règlement du concours et/ou dans la notification. Si le ou la participant.e sélectionné.e ne répond pas en conséquence, il ou elle sera disqualifié.e et ne recevra pas le prix. Un.e autre participant.e pourra être sélectionné.e à la seule discrétion de Corus jusqu'à ce qu'un.e participant.e remplisse les conditions énoncées dans le présent document. Les sponsors ne sont pas responsables du fait que, pour quelque raison que ce soit, un.e participant.e sélectionné.e ne reçoive pas la notification ou que les sponsors ne reçoivent pas la réponse d'un.e participant.e sélectionné.e.

(c) Si, en raison d'une erreur liée à la procédure de participation, au tirage au sort ou à tout autre aspect du concours, le nombre de participant.es sélectionné.es est supérieur à celui prévu par le présent règlement, un tirage au sort sera effectué parmi tous.tes les demandeurs.euses de prix éligibles après la date de clôture du concours afin d'attribuer le nombre correct de prix.

7. **DÉCHARGE.** Le ou la gagnant.e potentiel.le et l'invité.e devront signer un accord juridique et une décharge ("**Décharge**") qui confirme l'éligibilité du ou de la gagnant.e potentiel.le: (i) l'admissibilité au concours et le respect du présent règlement ; (ii) l'acceptation du prix tel qu'il est offert ; (iii) la décharge de Corus, du Fournisseur de prix et de chacun de leurs employé.es, directeur.trices, administrateur.trices, fournisseurs.sseuses, agent.es, commanditaires, détenteur.trices de licence, représentant.es, agences de publicité, d'achat de médias et de promotion (collectivement, les "**Renonciataires**") de toute responsabilité pour toute perte, tout préjudice, tout dommage, tout coût ou toute dépense découlant de la participation au Concours, de la participation à toute activité liée au concours ou de l'acceptation, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation d'un prix, y compris, mais sans s'y limiter, les coûts, les blessures, les pertes liées à des blessures personnelles, le décès, les dommages, la perte ou la destruction de biens, les droits de publicité ou de confidentialité, la diffamation ou la présentation sous un faux jour, ou toutes les réclamations de tiers en découlant ; et (iv) accorder à Corus et au Fournisseur de prix le droit illimité, à leur discrétion collective ou individuelle, de produire, reproduire, afficher, publier, convertir, poster, servir, diffuser, exposer, distribuer, adapter et utiliser ou réutiliser de toute autre manière le nom, les déclarations, l'image, la ressemblance, la voix et la biographie du ou de la Gagnant.e et de l'Invité, dans tous les médias connus à ce jour ou conçus ultérieurement, en relation avec le Concours et la promotion et l'exploitation de ce dernier. La décharge signée doit être renvoyée dans les deux (2) jours ouvrables suivant la date indiquée dans la lettre de notification jointe ou la vérification de la désignation du gagnant, faute de quoi le participant sélectionné sera disqualifié et le prix sera perdu.

8. **INDEMNISATION PAR LE OU LA PARTICIPANT.E.** En s'inscrivant au concours, chaque participant.e libère, indemnise et dégage les renoncataires de toute responsabilité en cas de blessure, de perte ou de dommage de quelque nature que ce soit pour le participant ou toute autre personne, y compris les blessures corporelles, l'exposition au virus COVID-19, le décès ou les dommages matériels, résultant en tout ou en partie, directement ou indirectement, de (a) sa participation au concours ou à toute activité liée au concours ; (b) l'acceptation, l'utilisation ou la mauvaise utilisation d'un prix ; ou (c) toute violation du règlement du concours. Chaque participant.e accepte d'indemniser entièrement les renoncataires de toute réclamation faite par des tiers en rapport avec la participation du participant au concours, sans limitation.
9. **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ.** Corus n'assume aucune responsabilité en cas de perte, de retard, d'inintelligibilité/d'illisibilité, de falsification, d'endommagement, d'erreur d'acheminement ou d'incomplétude des bulletins de participation, des notifications, des réponses ou de tout communiqué, ou en cas de dysfonctionnement informatique, en ligne, logiciel, téléphonique, matériel ou technique pouvant survenir, y compris, mais sans s'y limiter, les dysfonctionnements susceptibles d'affecter la transmission ou la non-transmission d'un formulaire de participation. Corus n'est pas responsable des informations incorrectes ou inexactes, qu'elles soient causées par les utilisateurs.trices du site web ou par tout équipement ou programme associé au concours ou utilisé dans le cadre de celui-ci, ou par toute erreur technique ou humaine pouvant survenir dans l'administration du concours. Corus n'assume aucune responsabilité dans le cas où le concours ne peut se dérouler comme prévu pour quelque raison que ce soit, y compris des raisons indépendantes de la volonté de Corus, telles qu'une infection par un virus informatique, des bogues, une altération, une intervention non autorisée, une fraude, des défaillances techniques ou une corruption de l'administration, de la sécurité, de l'équité, de l'intégrité ou de la bonne conduite de ce concours et/ou du microsite du concours.
10. **CONDUITE.** En participant au concours, chaque participant.e est supposé.e avoir signé le règlement du concours et accepte d'être lié par celui-ci, qui sera affiché sur le microsite du concours et disponible pendant toute la durée du concours. Chaque participant.e accepte en outre d'être lié par les décisions de Corus, qui seront définitives et contraignantes à tous égards. Corus se réserve le droit, à leur seule discrétion, de disqualifier tout.e participant.e qui s'avérerait: (a) enfreindre le règlement du concours ; (b) altérer ou tenter d'altérer le processus d'inscription ou le fonctionnement du concours et/ou du microsite du concours ou de tout site Web promotionnel connexe ; (c) enfreindre les conditions de service, les conditions d'utilisation et/ou les règles générales ou les lignes directrices de toute propriété ou de tout service de Corus ; et/ou (d) agir de manière antisportive ou perturbatrice, ou dans l'intention d'importuner, d'abuser, de menacer ou de harceler les sponsors ou toute autre personne. ATTENTION: TOUTE TENTATIVE D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT LE MICROSITE DU CONCOURS OU TOUT SITE WEB CONNEXE OU DE PORTER ATTEINTE AU FONCTIONNEMENT LÉGITIME DU CONCOURS PEUT CONSTITUER UNE VIOLATION DES LOIS PÉNALES ET CIVILES. SI UNE TELLE TENTATIVE EST FAITE, CORUS SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES RÉPARATIONS ET DES DOMMAGES-INTÉRÊTS DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, DES POURSUITES PÉNALES.

11. VIE PRIVEE / UTILISATION DES INFORMATIONS PERSONNELLES.

11.1 En s'inscrivant au concours, chaque participant.e consent expressément à ce que Corus et ses agents et fournisseurs de services tiers recueillent, utilisent, stockent et partagent toute information personnelle soumise par le ou la participant.e pour participer au concours, comme le nom, la confirmation de l'âge de la majorité et les coordonnées, le cas échéant, uniquement dans le but de mettre en œuvre, d'administrer et de réaliser le concours tel que décrit dans le présent règlement, et conformément à la politique de confidentialité de Corus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.corusent.com/privacy-policy>.

11.2 Chaque gagnant accepte en outre que : (a) toute information personnelle qu'il a fournie dans le cadre du présent concours puisse être communiquée à Wayfair afin de faciliter la livraison ou la remise d'un prix ; et (b) Corus ou Wayfair puisse diffuser, publier, divulguer et utiliser de toute autre manière le nom, la ville et la province ou le territoire de résidence, l'image et/ou la voix d'un gagnant à des fins promotionnelles et/ou publicitaires sans autre compensation pour le gagnant

11.3 Aucune communication non liée au concours, commerciale ou autre, ne sera envoyée au ou à la participant.e, à moins que celui-ci ou celle-ci n'accepte expressément de recevoir d'autres communications de la part de Corus et du Fournisseur de prix.

11.4 En vous inscrivant en ligne, vous acceptez que Corus communique vos données personnelles à Wayfair afin que vous puissiez être contacté pour vous abonner à la newsletter de Wayfair et recevoir des actualités, des mises à jour, des offres et des promotions. Wayfair utilisera les informations personnelles du participant uniquement aux fins identifiées et les protégera conformément à la politique de confidentialité de Wayfair disponible à l'adresse suivante: <https://www.wayfair.ca/terms?section=privacy-policy>. L'inscription est facultative et n'est pas obligatoire pour pouvoir participer au concours ; elle n'augmente pas vos chances de gagner.

12. **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.** L'ensemble de la propriété intellectuelle, y compris, mais sans s'y limiter, les marques, les noms commerciaux, les logos, les dessins, le matériel promotionnel, les pages web, le code source, les dessins, les illustrations, les slogans et les représentations, est détenu par Corus et le Fournisseur de prix. Tous les droits sont réservés. La copie ou l'utilisation non autorisée de tout matériel protégé par le droit d'auteur ou la propriété intellectuelle sans le consentement écrit exprès de son propriétaire est strictement interdite.

13. **RÉSILIATION.** Corus se réserve le droit, à leur seule discrétion, de mettre fin au Concours, en tout ou en partie, et/ou de modifier, amender ou suspendre le Concours, et/ou le Règlement du Concours de quelque manière que ce soit, à tout moment, pour quelque raison que ce soit et sans préavis.

14. **LOI.** Le présent règlement est le règlement officiel du concours. Le concours est assujéti aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Le règlement du concours peut être modifié sans préavis afin de se conformer aux lois fédérales, provinciales et municipales applicables ou à la politique de toute autre entité ayant compétence sur Corus. Tous les problèmes et questions concernant la construction, la validité, l'interprétation et la force exécutoire du règlement du concours ou les droits et obligations entre le ou la participant.e et Corus dans le cadre du concours seront régis et interprétés conformément aux lois de la province de l'Ontario, sans donner effet à un choix de loi ou à un conflit de règles de droit ou de dispositions qui entraîneraient l'application des lois d'une autre juridiction.

15. **DIVERGENCE.** En cas de divergence ou d'incohérence entre les conditions générales du règlement du concours et les divulgations ou autres déclarations contenues dans tout matériel lié au concours, y compris, mais sans s'y limiter, le formulaire de participation au concours, les points de vente, la télévision, la publicité imprimée ou en ligne, les conditions générales du règlement du concours prévaudront, régiront et contrôleront. En cas de divergence ou d'incohérence entre la version anglaise et la version française du règlement du concours, la version anglaise prévaudra, régira et contrôlera le déroulement du concours.

16. **RÉSEAUX SOCIAUX.** Ce Concours n'est en aucun cas sponsorisé, approuvé ou administré par les plateformes de réseaux sociaux sur lesquelles le Concours peut avoir été promu et/ou annoncé. Toute question, commentaire ou plainte concernant le Concours doit être adressé à Corus.